

**Compte rendu des instances du 8 octobre 2024**

***Présents :***

***Membres du conseil d’exploitation et du comité des usagers*** :

* ***Anne Sophie OLMOS***
* ***Vincent COMPARAT (Cu et Cex)***
* ***Raymond AVRILLIER***
* ***Pierre Louis DOUCET***
* ***Philippe DUBOIS***
* ***Jean FRANCOZ***
* ***Christian BALESTRIERI***
* ***Gilles STRAPPAZZON***
* ***Jean SOULES (CU et Cex)***
* ***Laurent THOVISTE***
* ***Jacky ROY (CU)***
* ***Marcello BRANCALEONE (CU)***
* ***Michèle RAGACHE (CU)***
* ***Gilles KUNTZ (CU)***
* ***Michèle RAGACHE (CU)***

**Service de la Métropole :**

* ***Nicolas PERRIN***
* ***Nicolas LESUR***
* ***Patricia BAJARD***
* ***Marie Pierre BARTHOLLET***
* ***Michèle FAVRE-BUISSON***

*Le compte rendu est approuvé avec les remarques de Monsieur Avrillier*

*Monsieur Avrillier regrette que les membres du conseil d’exploitation n’aient pas été invités le 1er octobre à la conférence de presse en matière de coopération internationale. Il maintient son désaccord concernant la délibération sur les périmètres rapprochés et notamment la carte présentée et souhaite une remise à l’ordre du jour de ce sujet. Il demande enfin un organigramme nominatif de la régie.*

Mme Olmos informe l’assemblée qu’une nouvelle structure associative grenobloise souhaite intégrer le comité des usagers : il s’agit du CLUQ « les quartiers de Grenoble » et ses représentants sont Messieurs OLIVO et PUSEL. Les membres présents ne formulant pas de remarques ils seront invités aux instances du 27 novembre 2024. Mme Olmos demande toutefois une réflexion globale sur les règles d’intégration de nouveaux membres avec potentiellement des critères de parité et géographiques afin d’avoir une représentativité du territoire dans son ensemble.

Suite à une question de Monsieur Avrillier, Mme Olmos informe que la délibération concernant la prise de nouvelles compétences métropolitaines et notamment la compétence nappe n’a pas été approuvée. Toutefois une mission de réflexion sur ce sujet a été initiée.

**Délibérations eau et assainissement**:

* Accord-cadre à bons de commandes de fourniture de robinetterie, de fontainerie et d'équipement pour la défense incendie

Monsieur Avrillier regrette de statuer sur une délibération portant sur des marchés qui n’ont pas encore été attribués (les dates de CAO et du conseil métropolitain ne permettent pas de faire autrement).

VOTE : après débats UNANIMITE

* Accords-cadres à bons de commande de maîtrise d'œuvre des travaux des ouvrages des réseaux eau potable et assainissement 5 lots

Monsieur Avrillier rappelle qu’il n’y a pas d’antagonisme entre une maîtrise publique de l’ensemble du service de l’eau et faire appel à des prestataires privés via des marchés publics. La gestion de l’eau ne peut pas être efficiente sans ces relations contrôlées et contrôlables à tous moments. Il est important d’être transparents sur les attributions et revenir en instances informer les élus. Il serait aussi opportun de faire des retours d’expériences sur les « gros » marchés publics engagés.

Mme Olmos est d’accord sur le principe.

VOTE : après débats UNANIMITE (avec la réserve énoncée par Raymond Avrillier)

* Convention de partenariat avec la SPL EDGA concernant le versement de l’allocation eau : avenant n°1

VOTE : après débats UNANIMITE

* Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage au Symbhi relative à des travaux de confortement de berge sur les communes de Notre Dame de Mésage et Vizille

Monsieur Avrillier demande que le titre soit revu et rappelle que ce dernier doit être explicite pour tout un chacun. Il demande quel est le budget impacté par ces travaux ?

Monsieur Perrin répond qu’il s’agit de celui de l’assainissement car l’objectif est de protéger les collecteurs.

Mme Olmos propose d’ajouter au titre « protection des collecteurs » ainsi que le montant des travaux dans le corps de la délibération.

VOTE : après débats ABST de RA

* Marché avec l’UGAP concernant la détection des incidents de sécurité informatique sur les outils de production d’eau potable

Messieurs Soules et Avrillier regrettent de ne pas connaître les prestataires locaux avec lesquels le contrat est passé. L’UGAP étant une centrale d’achat et non un partenaire local.

Monsieur Avriller demande la communication du contenu du marché afin de connaître les intervenants. Il souhaite également que les montants du contrat soient stipulés dans le délibéré.

Monsieur Soules demande s’il existe une clause pour mettre fin au contrat avant terme.

Monsieur Perrin répond qu’il existe des clauses de fin anticipée.

VOTE : après débats ABST de JS

**Points d’information** :

* Projet d’organisation du département de l’eau à l’occasion de la reprise d’activés de la distribution de la SPL EDGA.

Monsieur Avrillier demande un organigramme clair de l’ensemble des services.

Mme Bajard ajoute qu’il n’est pas envisagé qu’une partie des missions du service préservation de la ressource soit affectée au suivi des actions liées à la nappe non exploitée pour l’alimentation en eau potable.

Monsieur Avrillier constate le respect et le souci réel de la part de la direction pour le personnel des régies et de la SPL, un intérêt pour préserver les savoir-faire et les technicités propres à chaque structure. Il note la transparence de la direction qui fait part des points d’avancées mais également des difficultés rencontrées.

Monsieur Soules demande pourquoi ne pas passer sur un régime d’astreinte nationale ?

Monsieur Perrin répond qu’historiquement il y a plusieurs statuts au sein des régies, statuts qui entraînent des taux de rémunération différents.

* Point d’étape Zones de sauvegarde – secteur Drac Romanche – Programme d’actions multi-partenarial- stratégie de consultation

Monsieur Avrillier demande le coût de la prestation du cabinet IDDEST.

Mme Bajard répond que la prestation est d’environ 50 000€.

Monsieur Dubois demande qui composent ces réunions « restreintes » prévues pour la fin de l’année.

Mme Olmos précise qu’il s’agit de réunions techniques sans la présence d’élus. Elle rappelle toutefois son engagement pour une mise en place de mesures concrètes et rapides en matière de protection. Il faudra que les élus soient associés pour que des actes soient concrétisés.

Monsieur Avrillier approuve les propos de Mme Olmos : il sera indispensable que le travail fait par les services soit porté politiquement et qu’il soit bien établi que la démarche vise en priorité la préservation des ressources dans toutes les politiques publiques.

Mme Olmos aurait apprécié une présentation des acteurs du projet avec les responsabilités de chacun.

Monsieur Avrillier souhaite un schéma des interventions de chaque acteur du Département. Il insiste sur l’importance d’avoir un débat politique sur ce sujet et une formalisation par délibération.

*Précisions sur la propriété des terrains sur lesquels sont installés les carriers :*

*Monsieur Perrin confirme que la Métropole est bien propriétaire, il y aurait confusion entre propriété des terrains et propriété des ouvrages.*

*Monsieur Avrillier confirme qu’il y a un chemin de digue et s’interroge sur la propriété. Il souhaite connaitre très précisément le statut des propriétés sur l’ensemble du secteur.*

* SPL EDGA - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration pour l'exercice 2023.

Aucune remarque

* Stratégie impayés pour les abonnés non domestiques

Il est constaté que les impayés non domestiques représentent 10% des impayés globaux (les impayés domestiques 90%).

Monsieur Avrillier demande s’il y a des impayés sur des activités industrielles ?

Mme Barthollet répond que cela concerne essentiellement de petits commerces en difficulté.

Monsieur Avrillier constate alors que la majorité des impayés concerne des non domestiques.

Mme Olmos invite les services à se rapprocher du service métropolitain chargé du commerce pour travailler sur ces impayés.

La stratégie d’impayés pour les abonnés non domestiques est validée en poursuivant les démarches d’accompagnement de ces abonnés.